

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.
N° 3518/JUST.

Astrida, le 19 décembre 1950.-

Objet:

Gahondogo c/Munyezamu.-

ASTRIDA



Monsieur Gahondogo Anatole,

Comme suite à votre lettre du 22/II/50, j'ai l'honneur de vous faire savoir que le s/chef Munyezamu Evariste, m'a déclaré que vous lui avez permis de vendre votre vélo. Munyezamu aurait obtenu le prix de 900 frs et vous aurait versé 500 frs le 13/8/1950. Il liquidera les 400 frs restant, à la fin du mois.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Commissaire de Police,
CH. LEES,

Monsieur GAHONDOGO Anatole
Commis au Secrétariat de la
Résidence du Ruanda à

KIGALI.